

La
Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XVII

Québec, 19 novembre 1904

No 14

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 209. — Les Quarante-Heures de la semaine, 209. — La Propagation de la Foi et la province de Québec, 210. — Les rites catholiques du Thibet, 212. — Indulgences nouvelles, 213. — Le clergé européen et les assurances contre l'incendie, 218. — Lettre du P. Marie-Antoine, capucin, à M. Combes, le jour des funérailles de M. Waldeck-Rousseau, 218. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 220. — Bibliographie, 225.

— •••• —
Calendrier

— o —

20 DIM.	b XXVI et dernier ap. Pent. (24*), et 5 nov. S. Félix de Valois, confesseur. <i>Kyr.</i> des dbles. I Vêp. du suiv., mém. du prec. et du dim.
21 Lundi	b Présentation de la Ste Vierge, <i>dbl. maj.</i>
22 Mardi	r Ste Cécile, vierge et martyr.
23 Mercur.	r S. Clément I, pape et martyr.
24 Jeudi	b S. Jean de la Croix, confesseur.
25 Vend.	r Ste Catherine, vierge et martyr.
26 Samd.	b S. Sylvestre, abbé.

— •••• —
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
20 novembre, Cap-Rouge. — 22, Sainte-Apolline. — 24, Berthier. — 25, Saint-Gédéon.

La Propagation de la Foi et la province de Québec

— o —

Le *Casket* du 27 octobre, publiait, sur la prédication de l'Évangile chez les païens, un article dont nous traduisons et citons la dernière partie :

... « Les rapports annuels du trésorier de la Société (de la Propagation de la Foi) excitent maintenant un grand intérêt en Amérique, même chez les protestants. De là vient que beaucoup de gens sont portés à demander pourquoi la province de Québec est si loin en arrière, dans cette grande œuvre. Les Français tiennent le premier rang, sur ce terrain, mais ils sont en France. Tandis que les Canadiens-Français, dont on regarde généralement la foi comme plus vigoureuse, sont bien en arrière, même en comparaison des autres habitants du Canada. A quoi tient cet état de choses ?

« Nous croyons que l'explication du mystère est celle que voici. L'Université Laval était une entreprise considérable ; la lutte qui existait entre Québec et Montréal relativement au site de cette institution augmentait encore la difficulté. Il paraît que, vu ces circonstances, les évêques prièrent le Saint-Siège de leur permettre de retenir pour leur propre usage les collectes que l'on faisait chaque année dans leurs diocèses pour la Propagation de la Foi. Cette demande fut accordée, quoique à contre-cœur. Aujourd'hui que la lutte a fait place à l'unité des efforts, et que l'Université a tout le prestige d'une institution solide, nous croyons que les évêques reprendront spontanément leurs places dans l'armée qui poursuit en bon ordre l'instruction des peuples. »

Nous regrettons vivement que notre distingué confrère d'Antigonish ait publié de pareilles inexactitudes sur la part que prend la province de Québec dans l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Il y a trois ans nous avons eu à repousser des assertions aussi peu justes de la *Northwest Review*, de Winnipeg. Nous avons publié alors, en notre numéro du 14 septembre 1901, une réfutation de ces assertions écrite par le trésorier de l'œuvre de la Propagation de la Foi à Québec.

Le mystère qui intriguait notre confrère de Winnipeg, et dont le *Casket* essaye de donner la solution, est extrêmement facile à expliquer. Mais encore, pour le résoudre, faut-il savoir ce qu'il en est. Aussi nous rendons hommage à la parfaite bonne foi de nos confrères, tout en regrettant qu'ils n'aient pas cherché à se renseigner exactement avant d'accuser, auprès de leur public, les catholiques de la province de Québec de s'intéresser peu à la prédication de l'Évangile chez les infidèles.

Disons donc au *Casket*, comme nous avons dit à la *North-west Review* en 1901, qu'il n'est pas étonnant que les *Annales de la Propagation de la Foi « de Lyon »* ne mentionnent aucunes recettes, ou n'en mentionnent que de très légères, provenant de la province de Québec, puisqu'il existe chez nous une œuvre indépendante de la Propagation de la Foi.

La Propagation de la Foi fut fondée à Lyon en 1822, et dès 1836 la même œuvre fut établie à Québec. En 1841 l'œuvre de Québec fut affiliée à celle de Lyon. Mais depuis 1876 cette affiliation a cessé, et, comme au commencement, notre œuvre canadienne-française fonctionne avec une organisation propre. — Par exemple il ne faut pas aller chercher les résultats de ses efforts dans les *Annales de Lyon* ! C'est dans les *Annales canadiennes-françaises*, publiées trois fois par an, que l'on peut se renseigner là-dessus.

Notre confrère du *Casket* a cherché, avec bienveillance, à expliquer l'abstention apparente des Canadiens-Français de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Malheureusement, le défaut de renseignements lui a fait commettre une lourde erreur en cette matière. Ni la fondation ni le maintien de l'Université Laval n'ont jamais eu rien à faire avec la Propagation de la Foi. C'est le séminaire de Québec qui, avec ses propres ressources, a entrepris et mené à bonne fin la patriotique entreprise de doter le Bas-Canada d'une grande université catholique. De même, à l'origine, il n'y a pas eu de rivalité entre Québec et Montréal relativement au site de cette institution. Seulement, lorsque l'Université fonctionnait à Québec depuis longtemps, les catholiques montréalais voulurent avoir, dans leur ville même, une institution du même genre ; et le Saint-Siège pourvut à cette situation en provoquant l'établissement, à Montréal, d'une succursale de l'Université Laval.

Nous espérons que, après ces explications, nous n'entendrons plus jamais, ni de l'Est ni de l'Ouest, aucune voix accuser les Canadiens-Français de se désintéresser de l'œuvre de la diffusion de l'Évangile.

Les rites catholiques au Thibet

Les correspondances reçues à Londres de la colonne expéditionnaire du Thibet signalent des faits extrêmement curieux.

La ressemblance entre la doctrine, les rites et la discipline du Lamaïsme thibétain et l'Église catholique romaine ne peut pas être accidentelle. Les cierges brûlant aux pieds des autels, les aspersions avec l'eau bénite, les chants des hymnes alternés, les dons d'aumônes, les messes dites pour les morts, doivent avoir certainement une origine occidentale.

Nous savons que, durant des siècles, des communautés importantes de catholiques ont existé dans la Chine occidentale et que de nombreux catholiques ont pénétré jusqu'à Lhassa et dans d'autres parties du Thibet au cours des trois derniers siècles. Le Père jésuite Gruper, qui visita Lhassa en 1641, rapporte que les Lamas portaient des mitres et des chapes, qu'ils se servaient de rosaires, de cloches, d'encensoirs et observaient les pratiques de la confession, de la pénitence et de l'absolution. Il notait, en outre, le système monastique et conventuel, la tonsure, les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, les doctrines de l'Incarnation et de la Trinité, et la croyance au Purgatoire et au Paradis.

Tout cela existe encore tel que l'a vu et rapporté le Père Gruper, et tous ceux qui l'ont constaté ont été étrangement frappés de ces ressemblances entre les cérémonies et les doctrines de la Rome bouddhiste et de l'Église catholique romaine.

Il y a encore bien d'autres similitudes extraordinaires. Dans les temples, comme dans les cathédrales catholiques, on trouve des autels latéraux consacrés à de saints personnages dont les reliques sont dans des châsses, etc. Tous ces faits, recueillis et coordonnés, feraient une étude très intéressante qui va être certainement écrite prochainement.

P. SULLIVAN.

(*Libre Parole.*)

Indulgences nouvelles



1° *Médaille miraculeuse*. — arP Bref du 6 juin 1904, Sa Sainteté Pie X accorde à tous les fidèles qui portent la médaille miraculeuse, pourvu qu'elle soit bénite et qu'il l'aient reçue d'un prêtre muni de pouvoirs à cet effet, une indulgence de cent jours, applicable aux âmes du Purgatoire, toutes les fois qu'ils réciteront en latin ou dans toute autre langue l'oraison jaculatoire : *O Maria sine labe concepta, pro nobis ad te recurrentibus ora.* « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. »

2° *Notre-Dame du Sacré-Cœur*. — Par un autre Bref du 28 juin 1904, le Saint-Père, à la demande du supérieur général des Missionnaires du Sacré-Cœur, accorde cent jours d'indulgence à tous ceux qui réciteront dévotement en latin ou dans toute autre langue l'invocation : *Nostra domina a Sacro Corde, ora pro nobis.* « Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous. » Comme la précédente, cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire.

Le clergé européen

ET LES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE (1)



M. l'abbé Mallet publie, dans l'« Echange d'idées » des *Echos de Santa-Chiara* (septembre-octobre 1904), cette note intéressante :

Un regard très superficiel jeté sur tout journal financier nous montre que les actions des Compagnies d'assurance contre l'incendie sont d'un prix très élevé; on sait par ailleurs que les portefeuilles d'assurance ne sont pas précisément à la portée des petites bourses. Nous avons donc la preuve, indiscutée du reste, que ces Sociétés réalisent de très gros bénéfices. Aussi peut-on affirmer sans paradoxe que les Compagnies d'assurance contre l'incendie ont été fondées dans l'intérêt des actionnaires et non pas des incendiés.

(1) Notre clergé, qui a fondé ici l'Assurance mutuelle des Fabriques, et l'Assurance mutuelle des Maisons d'éducation, lira avec intérêt, pensons-nous, ce que qu'ont fait les clergés belge et hollandais sur ce terrain de l'Assurance. R.É.D.

Etrange affirmation qui suggère aussitôt cette question : ne pourrait-on pas intervertir les rôles ? Dix mille propriétaires, par exemple — et il n'en faut que sept mille pour permettre à une assurance de vivre, — dix mille propriétaires fonderaient une Société d'assurance dont les bénéfiques, au lieu d'aller à des actionnaires, resteraient entre les mains des assurés. En d'autres termes, ne pourrait-on pas fonder des Sociétés d'assurance mutuelle contre l'incendie ?

Inutile d'apprendre au lecteur que le clergé de Belgique a été, est encore la cheville ouvrière des Syndicats agricoles. Or, la Fédération de ces Syndicats, véritable puissance catholique aujourd'hui, a essayé de fonder une Assurance mutuelle contre l'incendie, comme elle avait fondé des Assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux. Si les secondes ont pleinement réussi, la première n'a pas abouti faute d'expérience en ces matières si délicates. Toutefois, l'insuccès n'a pas été complet et des résultats fort appréciables ont été obtenus.

Aux Compagnies d'assurance ordinaire, la Fédération est venue tenir le petit discours suivant : nous vous offrons d'assurer dix mille immeubles et plus, mais aux conditions que voici : à chacun de nos Syndicats, vous accorderez et le titre d'agent et surtout les avantages ; vous établirez les polices d'après les mêmes formules, afin que nous puissions nous instruire ; vous fixerez les dates de telle sorte que toutes les polices prennent fin le même jour ; vous nous rendrez comme *ristourne* 30% sur les primes.

Devant ces prétentions à l'allure draconienne et aussi devant l'intention, non déguisée d'ailleurs, de fonder une Société mutuelle le jour où, les polices prenant fin, l'expérience serait acquise, les Compagnies d'assurance belge réunies en Syndicat ont refusé, pensant laisser dans l'embaras la Fédération catholique ; mais, comme toujours, survint un troisième larron : une compagnie anglaise, qui n'avait pas de clientèle en Belgique, a été enchantée d'accepter des conditions, draconiennes il est vrai, mais qui lui permettaient de recueillir plusieurs milliers de clients et de primes.

Les catholiques belges sont fiers de ces résultats, et ils ont raison. Mais ils n'ont rien découvert en fait d'assurance mutuelle contre l'incendie ou, en tout cas, leurs découvertes sont

récentes. Depuis longtemps déjà, le clergé hollandais avait trouvé mieux.

Dans les Pays-Bas, la hiérarchie catholique fut établie en 1850 et, depuis lors, l'Eglise jouit de la liberté la plus complète ; les Fabriques, tout à fait indépendantes de l'Etat, possèdent en propre les édifices du culte, les presbytères et d'autres biens ; les hôpitaux catholiques indépendants aussi forment des êtres moraux analogues aux Fabriques ; les maisons religieuses, les convents, les pensionnats, les écoles de toute espèce se sont multipliés à l'envi. Après cinquante ans de liberté, la propriété bâtie appartenant à l'Eglise représente une valeur très considérable et il est fort sage de l'assurer contre les risques d'incendie.

Or, en 1852, dès les débuts de cette ère de liberté et en prévision, sans doute, de la prospérité future, un curé-doyen d'Amsterdam, M. l'abbé Hoffman, pensa que les Compagnies d'assurance devaient et pouvaient uniquement servir aux assurés et non pas aux actionnaires ; il imagina donc une Société d'assurance mutuelle en faveur de tous les meubles et immeubles appartenant aux Fabriques, aux hôpitaux, aux religieux. Encouragé par l'épiscopat, comptant sur le concours du clergé séculier et du clergé régulier, il créa la Société d'assurance mutuelle contre l'incendie, bien connue en Hollande sous le vocable de « San-Donatus. »

Modestes furent les débuts ; mais, peu à peu, la Société prit une extension très considérable, et il n'existe pas en Hollande de biens ecclésiastiques ou religieux qui ne soient inscrits sur ses livres.

Après vingt-cinq ans d'existence, en 1877, cette Société assurait un capital de 120 millions de francs ; après cinquante ans, en 1902, ce capital était de 300 millions. Les chiffres que j'ai sous les yeux accusent une augmentation moyenne de 8 à 10 millions ; ils donnent une idée de la prospérité même matérielle de l'Eglise en Hollande, où les catholiques ne sont pas 2 millions. Et n'allez pas croire que les cathédrales, par exemple, soient assurées pour plusieurs millions ; la Société n'assure jamais un immeuble pour plus de 800 000 francs.

La « San-Donatus » est administrée par un directeur, aidé d'un co-directeur, tous les deux prêtres ; la gestion de ces deux

directeurs est contrôlée par des commissaires diocésains, tous prêtres aussi, cinq ou six par diocèse, qui se réunissent chaque année en Assemblée générale et qui ne prennent aucune décision importante sans l'approbation de l'épiscopat.

L'administration est peu compliquée : un bureau central à Amsterdam et c'est tout. MM. les curés-doyens, chacun dans leur doyenné, remplissent le rôle d'agent, rôle qui se réduit strictement à recueillir les primes. Toutes les autres opérations, de quelque nature qu'elles soient, sont traitées directement par le bureau central. C'est à ce bureau que font leurs rapports les experts, très compétents dans leur partie, envoyés souvent pour inventorier et estimer les meubles ordinaires, les objets d'art, les ornements, les vases sacrés, les constructions appartenant aux assurés.

Un règlement très sage et très précis, indiquant les droits et les devoirs, soit des assurés, soit de l'assureur, est remis à l'assuré, qui l'accepte sans réserve par le fait qu'il signe la police. Ce règlement est analogue à celui des Compagnies ordinaires. Cependant, deux traits particuliers sont à relever : d'abord, en cas de litige, les parties nomment chacune un arbitre, et ces deux arbitres choisissent un tiers arbitre ; la sentence de ce tribunal est sans appel. Le règlement porte encore que les sommes dues à l'assuré dont les immeubles ont été incendiés seront employées à la reconstruction ; toutefois, l'assuré peut se soustraire à cette obligation en renonçant à la moitié des dommages qu'il devait recevoir.

Une certaine complication et surtout une certaine dépense sont imposées à la Société par les paratonnerres. Les immeubles assurés sont, en effet, d'une nature spéciale, et, grâce à leurs clochers, en général très élancés, les églises courent des risques particuliers. Afin de prévenir ces dangers et, en somme, afin d'assurer les immeubles contre l'incendie, la Société se charge elle-même et sans frais d'établir, d'entretenir, de surveiller les appareils partout où elle le jugera bon.

Ces précautions ne sont pas inutiles, vu les sommes considérables nécessitées par les sinistres dus à la foudre ; de 1852 à 1877, 210 000 francs ont été employés pour ce genre d'incendies, contre 280 000 francs exigés pour les sinistres dus à d'autres causes ; de 1877 à 1902, 500 000 francs ont été

employés pour réparer les incendies causés par la foudre, contre un million pour les incendies d'un autre genre. Et depuis sa fondation, la Société a dépensé plus d'un million à l'installation et à l'entretien de ses paratonnerres.

Quels sont les avantages de cette Société ? Ce sont les avantages résultant de toute mutualité vraie, de toute coopérative sérieuse. Précisons. En Hollande, les Compagnies d'assurance demandent une prime de 1,55% de capital assuré. Jusq'en 1902, la « San-Donatus » a demandé 0,40 %⁰⁰, soit une différence de 1,15, et comme le capital assuré est de 300 millions, ce sont 350 000 francs qui restent chaque année dans les caisses des œuvres catholiques, beau denier si on songe que les Pays-Bas ne comptent que cinq diocèses, soit 70 000 francs par diocèse.

Bien plus, l'an dernier, la prime de 0,40%⁰⁰ a été réduite à 0,25 pour les constructions seulement ; ainsi donc, la différence entre la prime demandée par les Compagnies ordinaires et la prime demandée par la « San-Donatus » devient 1,30 et, comme les immeubles sont assurés pour une valeur de 220 millions, nous avons une économie de 286 000 francs. Pour les meubles, la prime est restée 0,40, fournissant une différence de 1,15 ; les meubles étant assurés 80 millions, nous avons 92 000 francs qui, ajoutés à 286 000, donnent 378 000 francs, soit, à 3%⁰⁰, la rente de 12 à 13 millions, une royale fondation.

Voici un cas particulier. Je connais un immeuble assuré à la « San-Donatus » pour un capital de 200 000 francs ; à 0,25%⁰⁰, c'est une prime de 50 francs ; assuré à une Compagnie ordinaire, ce serait une prime de 310 francs ; différence : 260 francs par an.

Malgré le bon marché des primes, malgré la libéralité dans la réparation des sinistres, la « San-Donatus » se trouve dans une situation très prospère. En 1902, elle avait encaissé pour 125 000 francs de primes et n'avait eu à payer que 12 000 francs d'indemnités et 50 000 francs pour les paratonnerres. Nécessairement, il a dû se constituer un fonds de réserve de réserve très important dont les intérêts se capitalisent. D'après les on-dit, ce fonds serait destiné à la création d'une Université catholique, dès que la liberté de l'enseignement supérieur, déjà votée par la première Chambre, sera adoptée par le Sénat.

Quoi qu'il en soit de cet usage futur, ces réserves ne sont pas inutiles. Un jour, après l'incendie considérable qui avait dévoré Enschede dans l'Overyssel, la Société dut payer 200,000 francs. Avec leur calme et leur savoir-faire habituels, les Hollandais eurent tôt fait de se tirer d'embarras : chaque assuré se vit imposé d'une prime supplémentaire de 1 $\frac{0}{100}$, payable en deux annuités ; ce n'était donc qu'une prime globale de 0,90 $\frac{0}{100}$. Même dans cette circonstance tout à fait extraordinaire, la Société gardait ses avantages sur les Compagnies d'assurance.

Bien qu'assez arides, les chiffres que je viens de donner ont leur éloquence. Ils suffisent à démontrer une fois de plus que le clergé belge et le clergé hollandais savent travailler au maintien de la foi dans leurs pays sans négliger des intérêts matériels, qui, en somme, sont les intérêts de l'Eglise.

Lettre du P. Marie-Antoine, capucin, à M. Combes,

LE JOUR DES FUNÉRAILLES DE WALDECK-ROUSSEAU

Toulouse, ce samedi 13 août.

5 heures du matin.

Excellence,

Dans quelques heures vous marcherez à la suite d'un cercueil : une grande et solennelle leçon sort pour tous de ce cercueil, mais pour personne autant que pour Votre Excellence.

Je vous ai écrit une première fois pour plaider la cause des ordres religieux ; je vous écris aujourd'hui pour plaider votre propre cause.

Votre oncle, ce vénérable et si saint prêtre auquel vous devez tout, était mon ami ; je fais auprès de vous ce qu'il ferait lui-même.

Trois noms sont désormais inséparables : celui de Gambetta, celui de Waldeck-Rousseau et le vôtre.

Gambetta, le porte-étendard de la lutte contre Dieu, s'écriant : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. »

Waldeck-Rousseau, son digne ami, organisant cette lutte en faisant voter la loi scélérate.

Combes, Votre Excellence, choisie par lui comme exécuteur.

Les deux premiers ont bientôt après leur crime vu le châti-
ment tomber sur eux, et quel châtiement !

Gambetta en signa l'arrêt à Romans, quand il poussa son
cri de guerre.

Waldeck-Rousseau le signa à Toulouse quand, dans l'antique
église des Dominicains, il prononça son discours-programme ;
alors furent semés les germes du cancer qui a dévoré ses en-
traîles.

Et pour l'un et l'autre, quelle triste mort !

Gambetta, agonisant, gardé à vue par les siens pour empê-
cher que, pendant que son corps pourrissait, répandant une
odeur infecte, son âme retrouvât la vie de la grâce.

Waldeck-Rousseau, lui aussi, agonise loin du prêtre et ce
n'est que lorsque chloroformé et déchiqueté par tous les plus
habiles déchiqueteurs de l'Europe, il a entièrement perdu con-
naissance, ce n'est qu'alors que le prêtre arriva jusqu'à lui.

Et le voilà étendu mort, et que lui reste-t-il pour meilleur ;
et plus fidèle ami ?

Un religieux, le P. Maumus ; on dit qu'il l'aurait confessé ;
c'est un point historique à éclaircir, mais ce qui est très histo-
rique, c'est que des religieuses ont continuellement prié et
veillé autour de son cercueil.

Qu'en pense Votre Excellence ? Elle qui a tant promis de
délivrer la France des religieux et des religieuses ? Que pen-
se-t-elle de la vitalité du laïcisme en présence du cercueil de
Gambetta et de Waldeck-Rousseau ?

Que pense-t-elle de la mortalité de ce cléricanisme, veillant
aujourd'hui, samedi 13 août, autour du cercueil qui a fait la
loi de mort et qui conduit ses funérailles ?

Il y a longtemps, Excellence, que le prophète a dit une
grande parole ; vous l'avez souvent répétée et chantée dans
votre jeunesse cléricale :

« Ils me font la guerre et moi je me ris de leur folie. *Irride-
bo et subsannabo*. Et l'un après l'autre, je sais les remettre à
leur place. »

Voici Gambetta et Waldeck-Rousseau mis à leur place, et ils
y sont pour l'éternité !

A bientôt, Excellence, à bientôt votre tour : « *Erudimini.
Erudimini*. » Instruisez-vous ! Instruisez-vous ! Au moins

vous ne pourrez pas dire que vous n'avez pas trouvé un ami pour vous avertir.

De votre Excellence, le véritable ami, le plus dévoué des amis,

FR. MARIE-ANTOINE.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1816

(*Suite.*)

— o —

Quelques-uns sentirent combien cette recommandation était raisonnable, et, en conséquence, le marguillier chargé du recouvrement des contributions des particuliers, reçut une quinzaine de piastres dans les premières semaines suivantes.

27 juin. La chapelle de Malden est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Elle existe depuis une douzaine d'années, est située à l'extrémité sud de la ville, assez propre et bien pourvue d'ornements, mais déjà trop petite pour le nombre des fidèles, et demandant une allonge qu'ils ne sont pas fort pressés d'y faire. Il y a aussi un petit presbytère assez bien construit et un petit cimetière. Tout est ici en miniature, excepté l'irrégularité et le libertinage, qui s'y montrent en grand.

On repartit, vers midi, de cet endroit pour regagner Sandwich avec les mêmes voitures. A peine arrivés, il nous fallut traverser au Détroit, pour remplir l'engagement pris avec le général M^cComb. La réception fut aussi solennelle qu'à la visite du lundi précédent; il eut même soin que l'état-major fut plus nombreux. Le colonel d'un régiment, le commandant d'un autre un adjudant général, un ingénieur, deux aides-de-camp: tels étaient les officiers dont il se trouva environné, ce jour-là, tous en grand costume bleu, sans revers, mais avec de larges épau-lettes en argent pour les aides-de-camp, en or pour les autres, dont chacune pourrait en faire deux à un officier Britannique. Il se trouva aussi quelques citoyens au dîner, et quelques dames, toutes de la famille du major général.

C'était pour des sujets du Bas-Canada une matière d'observations, que la réunion de ces officiers Américains. Pour leur

rendre justice, il faut avouer que leurs allures valent bien les nôtres, et que ceux avec lesquels nous nous trouvions, se conduisirent avec une grande décence, et paraissaient le faire sans effort.

28 juin. Le vendredi, recommencèrent à Sandwich les exercices de la mission, et ils furent continués jusqu'au dimanche matin, jour auquel l'évêque de Québec s'était engagé de traverser au Détroit, pour donner la confirmation aux paroissiens de M. Richard, réunis dans la chapelle du nord-est. Le prélat et sa suite s'y rendirent pour la grand'messe, à l'issue de laquelle 150 ou 200 personnes eurent le bonheur de recevoir ce sacrement. Les habitants s'étaient flattés qu'il appointerait une requête, par eux présentée, quelques jours auparavant, dans laquelle ils entouraient de plaintes contre leur curé, la demande qu'ils faisaient d'une place d'église. Il refusa d'y répondre, et leur déclara publiquement et très explicitement, dans leur chapelle, où ils s'étaient réunis, qu'il n'entrerait aucunement dans la connaissance de leurs disputes; qu'il était par rapport à eux un étranger; que s'il leur annonçait la parole et conférait le sacrement de confirmation à leurs jeunes gens, ce n'était qu'en vertu des pouvoirs qu'il en avait reçus de Mgr l'évêque de Bardstown, qui était exclusivement leur premier pasteur, et qui avait reçu de Dieu le pouvoir de gouverner la portion de l'Eglise catholique répandue dans ce territoire.

Le service divin fini, on se hâta de regagner le presbytère de Sandwich, d'où l'on devait, après le dîner et vêpres, se mettre en route pour la rivière à la Tranche, dont la visite était enfin irrévocablement fixée au jour suivant.

La distance est entre quinze à vingt lieues d'une église à l'autre. Il y a deux moyens de s'y rendre: l'un par terre, en suivant un mauvais chemin de voiture, qui va le long du lac Sainte-Claire, et qui, étant très bas, se trouve interrompu ou par des rivières mal pontées, ou par des débordements d'eau auquel ce lac est très exposé; l'autre moyen est de s'y rendre par le lac même, avec le risque d'y être retardé par les vents qui le soulèvent. Or, pour atteindre la rivière à la Tranche, il faut décrire presque le demi-tour de ce lac, dont la forme est ronde et qui n'a pas moins de sept lieues de diamètre.

Nous prîmes le parti de nous y rendre par eau; mais, pour

profiter du calme du matin sur le lac, il devenait nécessaire de nous en approcher le soir précédent, autant que possible. Voilà pourquoi M. Marchand décida que nous irions coucher, le dimanche même, à trois lieues au-dessus de Sandwich, et que nous y embarquerions, le lundi, au petit jour.

La maison hospitalière fut celle d'un Acadien nommé Pitre, où nous arrivâmes, à soleil couché, au milieu des millions de maringouins qui gardent les avenues, ainsi que le centre de la place. Tel est le partage de quiconque demeure sur le bord de l'eau, dans un pays bas et marécageux au-delà de toute expression. Les terres se sentent, encore cette année, de la crue des eaux de la précédente, lesquelles se soulevèrent plus qu'elles n'avaient fait depuis 28 ou 29 ans. Elles vont aujourd'hui en diminuant, mais sont encore plus hautes que dans les années ordinaires, et les terres qu'elles ont couvertes en sont encore imbibées, ce qui en rend la culture extrêmement pénible, surtout en approchant du rivage du lac ou des rivières qui s'y déchargent, telles que la Rivière-aux-Puces, la Rivière-à-Peck, la Rivière-à-Roskan, et enfin la rivière à la Tranche où nous allions.

Ce fut par le chemin de terre que se fit vers cette rivière nommée *Thames* ou la *Tamise*, par les Anglais, la retraite du major général Proctor, en 1813.

On a vu plus haut qu'il était lieutenant du général Brock, lors de la prise de la ville du Détroit par les armes Britanniques. Il fut envoyé de là au Fort des Miamis, où il obtint quelques succès propres à lui donner une réputation avantageuse. Mais revenu à Amhersburg, voyant le Détroit repris par les Américains, apprenant la perte de l'escadre Anglaise du lac Erié, et craignant d'être forcé dans le poste qu'il occupait, il ne consulta que sa frayeur et prit le parti de fuir devant une armée qui ne songeait peut-être à rien moins qu'à l'attaquer.

Le 27 septembre, il fait inopinément sonner la retraite, gagne Sandwich, puis la rivière à la Tranche, où il arriva le lendemain, et ne s'arrêta pas, devantant toujours de beaucoup sa troupe qui le suivait et qui était retardée dans sa marche par les bagages de sa famille et par les siens, dont elle était embarrassée. Une bande de sauvages s'étaient joints à l'armée

fugitive et faisaient le dégât sur la route, sans considérer que les habitants dont ils tuaient le bétail, pour leur plaisir, et dont ils emmenaient les chevaux, étaient de fidèles sujets du Roi, qui n'avaient rien fait pour mériter un tel châtement.

Une fuite si précipitée invita les Américains à la poursuite. Ils se mirent donc aux troussees de cette armée, avec des forces supérieures, l'atteignirent, le sixième ou septième jour de sa marche, lui présentèrent la bataille, et après un engagement où il périt plusieurs bons officiers, de part et d'autre, entre lesquels l'armée Britannique perdit le brave Tecumseth, sauvage aussi recommandable par son attachement au Gouvernement d'Angleterre, que par son grand ascendant sur toutes les tribus sauvages du sud et de l'ouest du Haut-Canada ; toute notre armée se rendit prisonnière de guerre, excepté le commandant qui avait pris assez d'avance pour n'être pas enveloppé dans cette perte.

(A suivre.)

◀ ● ▶

Bibliographie

— *Leon XIII y los Problemas sociales*. Puebla. 1903.

La Familia ante el Derecho civil y el Criterio ortodoxo, Puebla. 1904.

Ces deux discours ont été prononcés par M. l'abbé Amando de J. Oajaca, professeur de Droit romain et de Droit civil au Séminaire « Palafoxiano », Mexique. A travers les voiles d'une langue étrangère, ces compositions nous paraissent animées d'un grand souffle oratoire.

— *Le Semeur*, Bulletin de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française. Mensuel. Prix de l'abonnement, 50 sous. (473, rue Saint-Denis, Montréal.)

Très belle revue : quant à l'extérieur, d'abord, par son format, son papier, son impression ; mais surtout par l'idée qu'elle réalise. Un journal catholique de Paris lui souhaitait, l'autre jour, de faire du bien à nos pauvres jeunes gens qui étudient là-bas au milieu des plus grands périls pour leur âme ; mais c'est ici principalement que s'exercera le rôle utile de cette revue, destinée à faire travailler les jeunes, à leur présenter les idées justes sur les choses de notre temps, à les animer surtout d'un

zèle brûlant pour la diffusion des sains principes. — Nous saluons la fondation du *Semeur*, et nous lui souhaitons de trouver sans peine les dévouements qui font vivre les œuvres.

— Nous avons appris avec bonheur que la *Croix*, de Montréal, reprend sa publication hebdomadaire. Elle est dirigée de façon intelligente et courageuse ; l'encouragement devrait lui venir de tous les côtés. (\$1.00 par an. — 33, rue Saint-Jacques, Montréal.)

— ENSEIGNEMENT-EDUCATION, FAMILLE, par le T. R. Père J.-M.-L. Monsabré, des Frères Prêcheurs. — Deux éditions : 1 In-8, carré, 4.00 ; 2o In-12, 3.00. (P. Lethielleux, Editeur, 10 rue Cassette, Paris-6^{me}).

S'il est une question qui puisse légitimement passionner les esprits, alors que tant d'événements affligent l'Eglise et la France, c'est sans doute cette question de l'enseignement et de l'éducation, dont dépendent le bonheur et la stabilité de la famille elle-même : le Père Monsabré étudie ses sujets avec l'autorité que lui donnent son nom, sa science, son expérience des âmes. Le péril de l'heure présente est la conspiration contre l'éducation chrétienne. Cette éducation est dévolue d'office à la famille ; si la famille ne peut y suffire, si l'enfant doit passer du foyer domestique à l'école, il faut que cette école soit le prolongement sacré du foyer domestique. La famille ne doit donc pas se laisser déposséder ; elle doit protester et elle proteste par les écoles libres, afin que l'Eglise puisse continuer une mission qui la voue à l'instruction et à l'éducation, d'abord parce que l'éducation est une œuvre de respect et que l'Eglise nous apprend à respecter l'enfance : parce que l'Eglise s'entend mieux que qui que soit à cette œuvre sublime. Il est, de cette protestation par les écoles chrétiennes, une autre raison non moins évidente. Il faut, entre la famille et l'école, une parfaite conformité de vues et une parfaite conformité d'action : le but poursuivi — former le chrétien — exige donc la religion, les mœurs, la discipline et le travail. Or, n'est-ce pas l'école chrétienne — supérieure aux autres, en principe et en fait, — qui donne à la famille d'abord, puis à la société, les bons chrétiens ? Cette œuvre, évidemment, suppose des efforts ; elle impose des devoirs et de lourdes responsabilités. Les parents ont des obligations très nettes : l'école a les siennes. Le Père Monsabré examine ces devoirs, pèse ces responsabilités, signale les écueils. Aux ténèbres que les faux principes ont fini par semer jusque dans les familles où l'on ne s'attendrait pas à les rencontrer, il oppose la lumière des éternelles vérités et il nous montre, dans la fidélité aux devoirs que la foi nous dicte en matière d'éducation et d'enseignement, le plus sûr remède à nos maux. Vraiment, voici un livre qui vient à son heure. Il faut le lire ; il faut surtout mettre en pratique les enseignements de l'éloquent orateur.